



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, exceptionnellement vu la situation sanitaire au Foyer Rural
le **Lundi 17 Mai 2021 à 19 HEURES 30**

En application du décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire, les dispositions spécifiques seront appliquées :

-Public : participation impossible, le déplacement pour assister à cette réunion ne fait pas partie des dérogations prévues par le décret n° 2020-1310 du 29/10/2020

OBJET DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Acquisition amiable parcelle AK n° 215 lieudit Mont Rebillat propriété des consorts CHRISTOPHE
- 2) Adhésion à la PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)
- 3) Demande de subvention auprès de Sylv'ACCTES pour la réalisation de travaux sylvicoles dans la forêt communale
- 4) Convention entre la Commune et l'Ecole privée sous contrat d'association « Les Abeilles » pour l'application de la participation communale
- 5) Avenants au marché de travaux Construction restaurant scolaire et local technique
- 6) Divers

Oytier Saint –Oblas, le 11 mai 2021
Le Maire : René PORRETTA

